



Site Patrimonial Remarquable aujourd'hui: création, modification, révision, extension

31 janvier & 7 février 2024 14 h - 16 h 30 2 x 2h30

Lien d'inscription

Objectifs : Présenter les Sites Patrimoniaux Remarquables créés par la loi LCAP et répondre aux questions concrètes des collectivités.

Intervenants:

- · Jacky Cruchon, expert urbanisme et patrimoine
- Pascal Planchet, professeur de droit public à l'Université de Lyon II

Programme:

- Introduction et contextualisation : origine, objectifs et institutions des SPR
- La mise en place d'un SPR : maîtrise d'ouvrage, financements associés, périmètre
- Le choix du document de gestion (PSMV / PVAP) et le contenu des documents
- La fiscalité / les abords des MH / autorisation de travaux / le rôle de l'ABF/ l'intérêt de l'étude environnementale
- Partage d'expériences

Règlement local de publicité

14 mars & 21 mars 2024 14 h -16 h 30 2 X 2h30 Objectifs: Se familiariser avec la règlementation en vigueur en matière de publicité et d'enseignes et ses enjeux en Site Patrimonial Remarquable.

Intervenant:

• Philippe Zavoli, Maître de Conférences en droit public, Université de Pau et des Pays de l'Adour

Programme:

- Le règlement local de publicité (RLP) : contexte législatif et enjeux
- L'élaboration d'un RLP
- Le traitement des enseignes en centre-ville et Site patrimonial remarquable
- Exemples de bonnes pratiques
- Zoom sur le contentieux
- Echanges et réponses aux problématiques rencontrées sur les territoires.

Lien d'inscription

27 mars & 3 avril 2024 14 h - 16 h 30 2 X 2h30

Lien d'inscription

Objectifs: Découvrir une première approche des outils des codes de l'urbanisme, du patrimoine et de l'environnement dédiés aux patrimoines culturels des communes. Apprendre à différencier le régime juridique des servitudes d'urbanisme par rapport aux servitudes d'utilité publique en matière de protection des patrimoines.

Intervenants:

- · Jacky Cruchon, expert urbanisme et patrimoine
- Arnaud De Lajartre, maître de conférences en droit public à l'Université d'Angers

Programme:

- Introduction et contextualisation
- Partie n°1 : Les documents d'urbanisme (hors PSMV) : des outils à géométrie variable au service des patrimoines
- •Partie n°2 : Les outils spécifiques de protection des patrimoines : de la simple servitude d'utilité publique aux règlements
 - Conclusion et débat

Prix des formations	EN LIGNE	EN PRÉSENTIEL	
	2 x 2H30	1 jour	2 jours
Pour les villes adhérentes de moins de 7000 habitants / Petites villes de demain / Ministère de la Culture	100€	150€	250€
Pour les villes adhérentes de plus de 7000 habitants	200€	300€	450€
Pour les non-adhérents	350€	500€	650€

Effectifs lors des formations : 15 personnes maximum
Fiches et calendrier des formations à retrouver sur www.sites-cites.fr
Nos formations peuvent être organisées en intra et personnalisées à la demande
Pour toute demande particulière, veuillez nous contacter : reseau@sites-cites.fr ou au 09 72 49 97 06

Sites & Cités remarquables de France est un réseau de collectivités engagées dans la mise en valeur de leurs patrimoines et centres anciens et dotées d'un site patrimonial remarquable et /ou labellisées

« Ville et Pays d'art et d'histoire ».

L'Association œuvre depuis 2000 à la sensibilisation et à la formation des élus et techniciens. En 2022, dans le cadre de son partenariat avec l'ANCT-PVD, les formations sont ouvertes à un tarif préférentiel aux « Petites villes de demain ».

Sites & Cités remarquables de France est un organisme de formation certifié Qualiopi

N° de déclaration d'activité : 7264037264

Agrément pour dispenser de la formation aux élus locaux

 $M\'ethodes\ mobilis\'ees: documentations\ /\ PPT\ /\ analyse\ d\'etude\ de\ cas\ /\ \'echanges\ /\ d\'ebats.$

Modalités d'évaluation : notule de présentation et de niveau en début de session

& auto-évaluation en fin de session.

Formation accessible aux personnes en situation de handicap



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action ACTIONS DE FORMATION



